



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Premier ministre : structures administratives

Question écrite n° 49029

Texte de la question

s'inspirant d'un récent rapport sénatorial qui a établi la liste des commissions et instances à vocation d'expertise, dont les crédits sont inscrits au budget de ses services, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le Premier ministre s'il peut établir un bilan objectif des travaux du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, créé par le décret du 8 août 1975. (La Lettre politique et parlementaire, n° 1086, 6 septembre 2004).

Texte de la réponse

Le comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, créé par le décret n° 46-1786 du 9 août 1946, voit maintenant ses attributions définies par les dispositions du titre II du livre III de la partie réglementaire du code des juridictions financières. Celles-ci lui reconnaissent une compétence très large pour mener des études, recherches et enquêtes afin de formuler des propositions de mesures propres à réduire le coût et à améliorer la qualité et le rendement des services publics. Les dernières études du comité d'enquête portent sur les aides à la mobilité des agents de l'État dans l'intérêt du service (février 2003), la répartition locale et fonctionnelle des emplois dans les services déconcentrés de l'État (avril 2003), ainsi que la gestion des régimes indemnitaires et la modulation des primes (avril 2004). Il conduit actuellement deux enquêtes, la première sur le coût et l'organisation de la fonction de gestion des ressources humaines, la seconde sur les gains générés par la loi du 2 juillet 2003 habilitant le Gouvernement à simplifier le droit. À la suite du rapport du secrétariat général du Gouvernement sur les organismes rattachés au Premier ministre (juin 2003) et du rapport du Sénat, intitulé « Placer l'évaluation des politiques publiques au coeur de la réforme de l'État » (n° 392, du 30 juin 2004), le premier président de la Cour des comptes, qui préside le comité d'enquête, a chargé M. Léna, secrétaire général du comité, d'engager une réflexion large sur les perspectives d'avenir du comité. Celui-ci devra présenter ses conclusions afin que le comité d'enquête puisse les connaître lors d'une réunion en juin 2005. Ces conclusions seront par ailleurs intégrées à la réflexion du Gouvernement dans le cadre d'une réforme plus globale du système d'évaluation des politiques publiques.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49029

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8024

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 974